

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 3 février 2022.

CE-2022-99-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour les années 2022, 2023 et 2024, prévoyant une dépense totale au montant de 22 987 500 \$, le tout conformément aux articles 468.51, 473 et 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 3 février 2022



GREFFIER

8.1

Direction responsable	Direction du greffe et affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	3 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	3 février 2022
Objet	Adoption du Programme triennal d'immobilisations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour les années 2022, 2023 et 2024, conformément aux articles 468.51, 473 et 468.34 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour les années 2022-2023-2024, prévoyant une dépense totale au montant de 22 987 500 \$, conformément aux articles 468.51, 473 et 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

Signataire :		Signature numérique de Dufresne Sylvain Date : 2022.01.27 17:40:37 -05'00'	Date : _____
	<p>_____</p> <p>Sylvain Dufresne Directeur général adjoint</p>		

Organisme responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	3 février 22
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	3 février 2022
Objet	Adoption du Programme triennal d'immobilisations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour les années 2022, 2023 et 2024, conformément aux articles 468.51, 473 et 468.34 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>

CONTENU

Mise en contexte

Le 9 décembre 2021, le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a adopté la résolution numéro E108-12-2021. Cette résolution adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 prévoyant une dépense totale au montant de 22 987 500 \$.

Historique des décisions

641-12-2020 – Conseil municipal

Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne/Mascouche (RAETM) pour son exercice financier 2021 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023;

Description

Le présent dossier vise à demander au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la RAETM.

Justification

Par un effet combiné des articles 468.51, 473 et 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, le Programme triennal d'immobilisations de la RAETM doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités membres.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

- Adoption du PTI au comité exécutif du 3 février 2022
- Dépôt du PTI à la séance extraordinaire du conseil municipal du 3 février 2022
- Adoption du PTI au conseil du 16 février 2022

PIÈCES JOINTES

- Présentation budgétaire 2022 « Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 » de la RAETM;
- Résolution numéro E108-12-2021 de la RAETM datée du 9 décembre 2021;

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Caroline Brassard

Caroline Brassard, secrétaire juridique
Direction du greffe et des affaires juridiques

Date : 27 janvier 2022

Approbateur :

Me Jean-François Milot

Date :
2022.01.27
11:26:48 -05'00'

Me Jean-François Milot, greffier et directeur
Direction du greffe et des affaires juridiques

Date : _____



Terrebonne

Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 3 février 2022.

CE-2022-100-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022, 2023 et 2024 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 3 février 2022


GREFFIER

9.1

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	9 février 2021 <i>(Signature pour le comité extra du 3 février 2022)</i>
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	14 février 2021 <i>(conseil extra du 3 février 2022)</i>
Objet	Dépôt du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 de la Ville de Terrebonne

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 de la Ville de Terrebonne tel que produit et présenté par l'administration municipale.

Signataire :		Alain Marcoux
		2022.02.02
		15:02:49 -05'00'
	Direction générale	Date : _____

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	9 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	14 février 2022
Objet	Dépôt du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 de la Ville de Terrebonne

CONTENU

Mise en contexte

En vertu des articles 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* et de saines pratiques en matière de gestion financière, le conseil municipal doit adopter annuellement le programme triennal d'immobilisations de la Ville.

Historique des décisions

S/O

Description

La programmation des dépenses en immobilisations par un organisme municipal vise les principaux objectifs suivants :

- lui fournir un outil de planification des investissements compte tenu de ses priorités de développement et des ressources financières dont il dispose;
- lui permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs;
- lui permettre d'élaborer son calendrier de réalisation des règlements d'emprunt tout en l'aidant à connaître ses besoins de financement.

Le Programme triennal 2022-2024 a été réalisé de façon collégiale par les diverses directions de la Ville.

Les directions responsables avaient à préparer et mettre à jour les diverses fiches pour les projets ou programmes sous leur responsabilité.

La direction des finances agissait comme coordonnateur du processus de production du PTI ainsi que comme responsable d'établir des sources de financement pour les divers projets ou programmes.

La direction générale chapeautait l'ensemble du processus.

Un document sommaire contenant de l'information financière de même que des explications sur les principes et balises qui ont guidé l'administration municipale dans la production du PTI a également été préparé.

La direction des relations avec les citoyens et des communications a appuyé les intervenants pour produire les documents et les outils de communication afférents au PTI.

Des ateliers de travail ont également eu lieu avec les membres du comité exécutif.

Les prochaines étapes consistent donc en :

- Le dépôt au conseil du PTI;
- La tenue de comités pléniers publics par le conseil municipal permettant de répondre à certaines interrogations ou apporter des précisions;
- L'adoption du PTI par le conseil municipal.

PIÈCES JOINTES

- Document Sommaire – Programme triennal d'immobilisations 2022-2024
- Cahier des fiches de projets/programmes faisant partie du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Olivier Provost Marchand, CPA, CA
Conseiller en gestion financière
Direction de l'administration et des finances

Date : 2022-02-02

Approbateur :

**Nathalie
Reniers**

Signature numérique de
Nathalie Reniers
Date : 2022.02.02
14:55:11 -05'00'

Nathalie Reniers, CPA, CGA, OMA
Directrice et trésorière
Direction de l'administration et des finances

Date : _____